



**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours du Jura,**

Arrêté n° A 2016 - 347

Objet : Commissions Médicales

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à 1424-55, en particulier les articles R 1424-27 et R 1424-28 ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura en date du 12 octobre 1998, relative à la mise en place et à la composition de Commissions Médicales ;
- VU l'arrêté n° 170 du 28 octobre 1998 portant création de Commissions Médicales au sein du SDIS du JURA ;
- VU l'arrêté n° 760 du 1^{er} juillet 2013 relatif à la composition des Commissions Médicales du SDIS du JURA ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura est fixée comme suit :

Présidente : Médecin de 2^{ème} Classe CARRON Annabelle - faisant fonction de Médecin-Chef du SSSM

Membres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Médecin-Commandant MOUGET Stéphane Médecin-Chef Adjoint DDSIS	
Pharmacien-Commandant DEBADJI Suzanne Pharmacien-Chef DDSIS	
Pharmacien-Commandant LAURENCIN Philippe Pharmacien-Adjoint DDSIS	Pharmacien-Capitaine GAILLARD Benoît Pharmacien DDSIS
Vétérinaire-Commandant BACQ Vincent Vétérinaire DDSIS	Vétérinaire-Commandant LOISEAU Michel Vétérinaire CIS Sellières
Médecin-Commandant JOUANNIC Pierre Médecin CIS Lons-le-Saunier	Médecin-Commandant BARDET Rémi Médecin CIS Sellières
Médecin-Commandant TROUPEL Thierry Médecin CIS Le Lizon	
Infirmière Principale MOUTENET Dominique Infirmière CIS Champagnole	
Infirmier Principal MIGNOT Stéphane Infirmière CIS Lons-le-Saunier	Infirmière MIRAT Stéphanie Infirmière CIS Grand Dole

Article 2 : Cette commission a pour mission de donner son avis sur les questions dont elle est saisie par sa Présidente ou par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura.

Article 3 : La composition de la Commission d'Aptitude aux fonctions de Sapeur-Pompier Volontaire, créée auprès du Service de Santé et de Secours Médical, est fixée comme suit :

Présidente : Médecin de 2^{ème} Classe CARRON Annabelle - faisant fonction de Médecin-Chef du SSSM

Membres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Médecin-Commandant MOUGET Stéphane Médecin-Chef Adjoint DDSIS	
Médecin-Commandant JOUANNIC Pierre Médecin CIS Lons-le-Saunier	Médecin-Commandant BARDET Rémi Médecin CIS Sellières
Médecin-Commandant TROUPEL Thierry Médecin CIS Le Lizon	

Article 4 : Cette commission peut être saisie pour avis par les Médecins de Sapeurs-Pompiers et par le Médecin-Chef de toute question relative à l'aptitude physique de Sapeurs-Pompiers Volontaires.

La Commission peut faire appel à des experts. Le Sapeur-Pompier dont la situation est examinée peut se faire entendre par la Commission, accompagné d'une ou deux personnes de son choix.

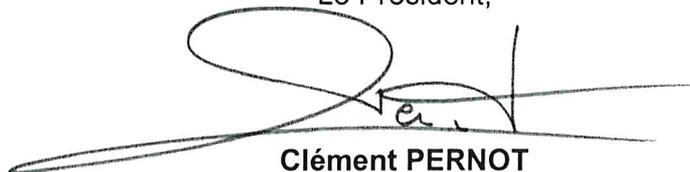
Article 5 : L'arrêté n° 760 du 1^{er} juillet 2013 susvisé est abrogé.

Article 6 : Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publication.

Article 7 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

Fait à Montmorot, le 23 FEV. 2016

Le Président,



Clément PERNOT